

## Choix de matieres + code

Par **baudelairement**, le **28/07/2015** à **15:23**

Bonjour, je vais en master droit des affaires au mois de septembre (ça passe trop vite les vacances!) et j'hésite encore beaucoup pour les options à prendre dans mon UE3 :(.  
Au premier semestre, j'ai le choix entre : droit pénal européen, droit public de l'économie, droit de la santé, droit des assurances ou droit du commerce international => Je pensais prendre au moins droit des assurances...

Et pour le deuxième semestre, j'ai de nouveau le choix entre : droit matériel de l'UE, droit de l'environnement, droit des étrangers, droit pénal des affaires, droit immobilier ou droit public des contrats...

De plus, j'aimerais savoir quels codes sont indispensables pour le M1 droit des affaires. J'aurai en TD droit fiscal des affaires (j'ai un CGI 2015), droit de la concurrence et de la distribution, droit des entreprises en difficulté et droit bancaire.

Je dispose d'un code civil 2015 et un code de commerce 2014. Faut-il les renouveler obligatoirement pour ces matières ? Dois-je acheter d'autres codes ?

Si vous pouvez me conseiller, merci d'avance :D

Par **baudelairement**, le **20/08/2015** à **17:04**

Up :)

Pour rajouter une question : plutôt code de commerce dalloz ou lexis ?

Car l'année dernière en droit des sociétés, j'ai remarqué qu'il y avait peu de JP dans le dalloz :(

Par **Emillac**, le **20/08/2015** à **19:17**

Bonjour,

[citation][fluo] plutôt code de commerce dalloz ou lexis ?

Car l'année dernière en droit des sociétés, j'ai remarqué qu'il y avait peu de JP dans le

dalloz[/fluo][[/citation]

Apprenez plutôt à vous servir utilement du site Légifrance.  
Un peu rébarbatif question interface, mais le plus à jour - forcément - question JP.

Par **Visiteur**, le **20/08/2015** à **20:14**

Citation:

Apprenez plutôt à vous servir utilement du site Légifrance.

Bien vu, mais le jour du partiel on n'y a pas accès. :P

Par **Emillac**, le **20/08/2015** à **23:34**

Bonsoir,

De toute façon, Legifrance n'est pas conçu pour les partiels...